

POUR RENDRE VOTRE PROPRIÉTÉ
PLUS ATTRAYANTE À LEURS YEUX,
**J'OFFRIRAI AUX ACHETEURS
LA GARANTIE GVH**



GVH* : en cas de perte d'emploi de l'emprunteur, garantie **gratuite** de remboursement d'une somme d'argent équivalente à ses mensualités hypothécaires (capital et intérêts seulement), sous réserve d'un montant maximum de quinze milles dollars (15 000 \$).

POUR BÉNÉFICIER DE CETTE GARANTIE, VOUS DEVEZ :

- obtenir votre prêt hypothécaire auprès d'une institution financière accréditée par La Capitale avec laquelle votre agent immobilier La Capitale peut vous mettre en contact ;
- acheter votre propriété par l'entremise d'un agent La Capitale et cela, quelle que soit la pancarte devant la propriété qui vous intéresse.

Nom : _____

Agent immobilier affilié agréé _____

LA CAPITALE _____

Téléphone : _____



* Certaines conditions s'appliquent.